



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 06/03/2023

<b>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15</b>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le lundi 6 mars, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le lundi 27 février 2023, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p><b>Présents :</b></p> <p>Gérard Dèque, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Laurent Poncet, Sandrine Boillot, Bénédicte Lavier, Marlène Benoit, Gaël Marandin, Samuel Péridy, Francis Meuterlos, Nicolas Métivier, Florence Collino.</p> <p><b>Excusés :</b> Hervé Lacroix, Thierry Rolland.</p> <p><b>Absent :</b> Estelle Remacle.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Thierry Rolland à Florence Collino, Hervé Lacroix à Sandrine Boillot.</p> <p><b>Secrétaire :</b> Alicia Berthier-Derose.</p>
<b>Nombre de membres en exercice : 15</b>	
<b>Nombre de Conseillers Présents : 12</b>	
<b>Nombre de Conseillers représentés : 2</b>	
<b>Début de séance : 20h30</b>	
<b>Fin de séance : 22h57</b>	

### VALIDATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER 2023-2042

CONVOCATION  
LE 27 02 2023

AFFICHAGE LE

21 MARS 2023

Le Maire laisse la parole à M. Garcia, chef de projet aménagement, référent sylvo-pastoralisme de l'ONF qui présente le plan d'aménagement forestier. M. GARCIA donne connaissance au Conseil Municipal du projet de révision de l'aménagement en vigueur de la forêt communale de METABIEF, pour la période 2023-2042, en vertu des dispositions de l'article L.212-1 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Pour la prochaine période le programme prévoit la récolte de 1571 m<sup>3</sup> par an (contre 1291 m<sup>3</sup> /an en moyenne récoltés sur la précédente période )

L'objectif du programme est de stabiliser le capital bois, mais évidemment toutes les actions seront tributaires de l'état sanitaire de la forêt.

Les coûts de ces travaux d'entretien et de valorisation sont estimés à 27 214 € / an (contre 16208 € sur le précédent programme)

Les recettes annuelles sont estimées à 62 000 € (31500 € de frais d'exploitation déduits) mais cette estimation est réalisée en fonction du cours du bois actuel et peut évidemment fluctuer.

Les élus soulignent l'excellent travail d'expertise et l'accompagnement qualitatif de l'ONF, qu'ils remercient.

Laurent Poncet, adjoint en charge de la gestion forestière souligne le plaisir qu'il a eu à travailler sur ce dossier avec l'ONF.

M. le Maire félicite l'équipe en charge de ce travail (ONF et Commune), dont le calendrier, ambitieux a été tenu. Il remercie également M. François Chanal, Responsable de l'Unité Territoriale de Labergement Sainte Marie en retraite, et présent à la séance, pour son travail avec la commune pendant toutes ces années.

**L'exposé de M. GARCIA entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable au projet d'aménagement proposé et demande aux services de l'Etat l'application du 2° de l'article L.122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre des législations propres à Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

